

	Morneau Shepell Siège et réseau	Psychologue personnel - Siège	Psychologue personnel - Réseau
Téléphone	Référer la personne au numéro sans frais 1 800 361-2433 (ou autre numéro en fonction du territoire)	La personne doit tout d'abord appeler la firme et demander si son psychologue se retrouve dans la liste. Si oui, étapes à gauche. Si non :	La personne doit tout d'abord appeler la firme et demander si son psychologue se retrouve dans la liste. Si oui, étapes à gauche. Si non :
Étapes	La firme valide que la personne figure bien à la liste de notre effectif que nous leur transmettons. <ul style="list-style-type: none"> • Si oui, ils attribuent un numéro à ce client • Si non, ils communiquent avec nous afin de valider que cette personne est bien à notre emploi 	La personne demande au psychologue d'appeler le responsable PAE pour avoir numéro de confidentialité : <ul style="list-style-type: none"> - Donner le numéro au psy - Prendre en note sexe, catégorie d'emploi + provenance - Date de la première consultation + coordonnées du psychologue et NAS 	La personne appelle responsable PAE. Celui-ci lui explique frais admissible pour le personnel dans le réseau. Vérifier que le professionnel ciblé appartient bien à un ordre professionnel reconnu (ex. : psychologue, psychothérapeute, travailleur social, etc.). Éviter les professions parfois reconnus dans certains pays tels que réflexologues, par exemple.
Paiement	La firme envoie une facture à chaque mois. Nous devons alors : <ul style="list-style-type: none"> • Noter le numéro de client s'il s'agit d'une première consultation (fichier de suivi) • Vérifier que seules les premières consultations par années financières sont chargées à 95 \$ (100 %) • Vérifier qu'il n'y a pas de dépassement de coût (700 \$ par année financière) (budget PAE) 	Expliquer au psychologue les frais admissibles. Ce dernier doit par la suite envoyer les factures au responsable PAE avec les montants demandés + numéro confidentialité . Il doit donner ses coordonnées sur les factures + numéro assurance social pour paiement.	Expliquer à la personne les frais admissible. Elle doit envoyer ses factures avec les montants demandés par courriel au responsable PAE.
Frais admissibles	Siège : 1 ^{ère} rencontre : 100% payé par le PAE Autres rencontres : 50% par le PAE jusqu'à concurrence de 700\$ (correspond à 13 rencontres au total). Si besoin de plus de rencontres, la personne appelle et le responsable PAE doit juger en fonction du budget. Réseau : Bloc de 6 rencontres = 1500\$ (frais fixes / entente)	1 ^{ère} rencontre : 100% payé par le PAE Autres rencontres : 50% par le PAE jusqu'à concurrence de 700\$. Si besoin de plus de rencontres, la personne appelle et le responsable PAE doit juger en fonction du budget.	Si besoin de plus de rencontres, la personne appelle et le responsable PAE doit juger en fonction du budget. Bloc de 6 rencontres = 1500\$ (frais fixes / entente)

Cure de désintoxication

Le ministère accepte de payer une partie des frais encourus pour la participation de ses employés à une thérapie fermée pour traiter un problème de dépendance dans un centre reconnu par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Lorsqu'il participe à un tel traitement, l'employé est considéré en invalidité.

Le ministère débourse un montant maximal de 1 000 \$ par programme. À noter qu'un même employé ne peut bénéficier de cette modalité du PAE qu'une fois par année financière. Si l'employé ne complète pas le programme dans lequel il s'est engagé, le ministère consent alors à payer au centre un montant proportionnel au nombre de jours de thérapie fermée effectués par l'employé.

La liste des centres de désintoxication reconnus par le MSSS sont :

- Centre CASA
- Centre de traitement des dépendances Le Rucher
- LA VIGILE
- Le Grand Chemin inc. (Québec)
- Maison d'aide La Villa Saint-Léonard de Portneuf
- Maison d'entraide L'Arc-en-Ciel
- Maison de Job
- Maison l'Auberivière
- Résidence Le Portail
- Villa Ignatia

Pour mise à jour de la liste : http://www.msss.gouv.qc.ca/repertoires/dependances/organismes_certifier.php